

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - PAE Eco quartier du Pontet - Modification du Programme
d'Aménagement d'Ensemble**
 Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0051 du 19 février 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble donnant naissance à l'écoquartier du Pontet, à Pessac, afin de permettre la réalisation du projet urbain dont les ambitions en terme de développement durable ont été affichées par les collectivités.

Les objectifs de cette opération proposaient les orientations d'aménagement suivantes :

- Etablir un lien avec le centre ville et l'attractivité du pôle intermodal en proposant une programmation mixte, principalement autour de la station Camponac Médiathèque,
- Valoriser le quartier de Saige en créant une accroche au sud avec la réalisation de logements, d'activités tertiaires éventuellement et d'équipements sportifs,
- Densifier le long du corridor du tramway et renforcer l'axe convivial,
- Consolider l'aménagement du parc urbain,
- Produire une offre conséquente de logements variés afin de répondre aux objectifs du PLH et du Plan d'Urgence en faveur du logement,
- Développer l'offre en bureaux et services,
- Compléter le maillage de desserte locale par des liaisons douces et des voiries.

Depuis, les premières opérations de logements débutées dans le périmètre du PAE Eco-quartier du Pontet permettent de préfigurer le projet urbain autour de l'axe du tramway, depuis Saige au sud vers la voie ferrée et le pôle intermodal de Pessac, au nord.

L'opération, appelée Eco-quartier de l'Artigon, a notamment permis le développement d'un nombre de logements supérieur aux estimations initiales, tout en restant conforme au projet urbain défini par les collectivités.

En outre, les premières réalisations diffuses démontrent que l'attractivité de ce secteur génère une constructibilité supérieure à celle attendue lors de la définition du programme initial de construction.

Ainsi, dans le périmètre du PAE, l'urbanisation est en légère hausse.

Cette augmentation mesurée de SHON portera le programme prévisionnel de construction à environ 74 000 m², sans modifier le taux de participation initial et en respectant les modulations selon la nature des constructions, ce qui devrait générer environ 98 000 € de participations supplémentaires.

Ces constructions nécessitant le renforcement des réseaux électriques afin d'assurer la desserte des logements, il convient de modifier en conséquence le programme des équipements publics inscrits au PAE.

Une actualisation du programme des équipements publics est également proposée afin de réajuster le coût des équipements en cours d'étude ou de réalisation, sans pour cela remettre en cause l'économie globale du projet urbain initial, ni modifier le périmètre du PAE.

1- L'actualisation du programme des équipements publics

Le réseau existant de desserte électrique du secteur du Pontet est directement impacté par l'augmentation supplémentaire du nombre de logements prévus. Ainsi, le renforcement du réseau est rendu nécessaire par l'arrivée des nouvelles populations.

Il en résulte la nécessité d'actualiser le programme des équipements publics de ce PAE. Cela génère une légère augmentation du montant des équipements publics, restant dans les limites d'une modification mineure du programme des équipements publics, soit 2,28 %.

L'ajout du renforcement des réseaux électriques à financer par le PAE est l'objet principal de la modification. Cette délibération permet également d'actualiser le coût de certains équipements en cours d'étude ou de réalisation.

Les adaptations du programme des équipements publics portent ainsi sur les éléments suivants :

- Actualisation des coûts de la voie de desserte nord : les coûts de réalisation de cet équipement ont été revus à la baisse du fait de l'évolution de l'aménagement des îlots adjacents. Ainsi, les coûts liés à cette infrastructure évoluent de 508.061 € TTC initialement à 230.830 € TTC, sans modification de la maîtrise d'ouvrage.
- Actualisation des coûts de la piste cyclable le long du Lartigon et modification de la répartition des maîtrises d'ouvrage : Le coût de cet équipement a pu être défini avec précision en vue de sa prochaine réalisation, accompagnant la livraison des logements sur les îlots B, E et F constituant l'écoquartier de l'Artigon. En outre, la présence d'une zone humide ayant été révélée, les caractéristiques de l'aménagement ont été adaptées en phase de conception. La préservation de l'écosystème implique l'aménagement d'un cheminement doux à la place d'une piste cyclable. De ce fait, la

Ville de Pessac sera maître d'ouvrage pour la réalisation complète de cet ouvrage. Les coûts actualisés sont ajustés à 227 340 € TTC contre 261 373 € TTC prévus initialement, dont une provision de 30 000 € ajoutée pour les acquisitions nécessaires à la réalisation du débouché de la voie. Il est enfin proposé de renommer cet équipement "cheminement doux" le long du Lartigon.

- Actualisation des coûts de l'espace public d'accompagnement de la station tramway "Camponac Médiathèque" et modification de la répartition des maitrises d'ouvrage : Comme pour le cheminement le long du Lartigon, la définition du projet a permis de recalculer le coût plus précisément. Initialement chiffré à 362 902 € TTC, son montant est revu à la hausse à 484 380 € TTC, par la nécessité d'assurer des dessertes incendie et la collecte des déchets. Il est proposé de réaliser cette place dans sa globalité sous maîtrise d'ouvrage communautaire.
- Actualisation des coûts de la maison de quartier : Cet équipement étant en cours de réalisation, les chiffrages issus de la délibération instaurant le PAE ont pu être réactualisés, augmentant le coût global de cet équipement à hauteur de 988.645 € TTC.
- Renforcement des réseaux électriques : L'arrivée de nouvelles populations nécessite l'extension des réseaux électriques, les coûts liés à ces travaux pourront être financés par les participations des constructeurs pour la partie à financer par la commune, soit 150 000 € HT. A noter que la part restant à la charge d'ERDF ne bénéficie pas de la participation des constructeurs.

Mis à part pour l'extension des réseaux électriques financé à 100% par les constructeurs, le taux de prise en charge financière des autres équipements par les participations des constructeurs n'a pas évolué et reste identique aux termes de la délibération n°2010/0051.

Le montant du programme des équipements publics tel que validé par le conseil de communauté en 2010 par la délibération n°2010/0051, prévoyait un montant de 4 665 498 € TTC de travaux.

L'augmentation ci-dessus proposée afin de répondre aux besoins engendrés par les populations issues des programmes de construction dans le périmètre du PAE depuis 2010, est estimée à environ 2,28 %, portant le coût du programme des équipements du PAE à 4.771.758 € TTC, tout en ne modifiant pas substantiellement l'économie du projet initial.

Le programme des équipements publics s'établit comme tel :

Désignation	PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS INSCRITS AU PAE										Budget des collectivités locales				
	Poste	Maîtrise d'ouvrage	Futur gestionnaire	Montant HT	Montant TTC	Participation PAE		CUB		Ville					
						% coût	valeur	% coût	valeur HT	valeur + TVA	% coût	valeur HT	valeur + TVA		
1/ Voie de desserte nord	Acquisitions foncières	CUB	CUB	0 €	0 €	60%	0 €	40%	0 €						
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	40 000 €	47 840 €	60%	24 000 €			16 000 €			16 000 €		23 840 €
	Travaux d'aménagement de la voie, assainissement, études comprises	CUB	CUB	153 002 €	182 990 €	60%	91 801 €	40%	61 201 €	91 189 €			91 189 €		
	sous-total			193 002 €	230 830 €	60%	115 801 €		61 201 €	91 189 €		16 000 €		23 840 €	
2/ Espace vert au nord	Acquisitions foncières	VILLE	VILLE	0 €	0 €	40%	0 €					0 €		0 €	
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	32 600 €	38 990 €	40%	13 040 €			19 560 €			19 560 €		25 950 €
	Travaux d'aménagement	VILLE	VILLE	10 000 €	11 960 €	40%	4 000 €			6 000 €			6 000 €		7 960 €
	sous-total			42 600 €	50 950 €	40%	17 040 €		18 000 €	18 000 €		25 560 €		33 910 €	
3/ Cheminement doux le long du Lantigon (env.200 ml)	Acquisitions foncières	CUB	CUB	30 000 €	30 000 €	40%	12 000 €	60%	18 000 €						
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	65 000 €	77 740 €	40%	26 000 €			39 000 €			39 000 €		51 740 €
	Travaux d'aménagement de la piste cyclable, études comprises	VILLE	VILLE	100 000 €	119 600 €	40%	40 000 €			60 000 €			60 000 €		79 600 €
	sous-total			195 000 €	227 340 €	40%	78 000 €		18 000 €	18 000 €		99 000 €		131 340 €	
4/ Espace public d'accompagnement de la station tramway "Camponac Médiathèque"	Acquisitions foncières	CUB	CUB	0 €	0 €	40%	0 €	60%	0 €						
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	CUB	CUB	20 000 €	23 920 €	40%	8 000 €	60%	12 000 €	15 920 €					
	Travaux d'aménagement de l'espace public	CUB	CUB	385 000 €	460 460 €	40%	154 000 €	60%	231 000 €	306 460 €					
	sous-total			405 000 €	484 380 €	40%	162 000 €		243 000 €	322 380 €		0 €		0 €	
5/ Maison de quartier	Acquisitions foncières	VILLE	VILLE	247 125 €	247 125 €	60%	148 275 €					98 850 €		98 850 €	
	Travaux d'aménagement	VILLE	VILLE	620 000 €	741 520 €	60%	372 000 €			248 000 €			248 000 €	369 520 €	
	sous-total			867 125 €	988 645 €	60%	520 275 €			346 850 €			468 370 €	468 370 €	
6/ Parc urbain	Acquisitions foncières	VILLE	VILLE	453 200 €	453 200 €	60%	271 920 €					181 280 €		181 280 €	
	Aménagement, Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	100 000 €	119 600 €	60%	60 000 €			40 000 €			40 000 €	59 600 €	
	sous-total			553 200 €	572 800 €	60%	331 920 €			221 280 €			240 880 €	240 880 €	
7/ Voie nouvelle Sud avec piste cyclable	Acquisitions foncières	CUB	CUB	7 600 €	7 600 €	100%	7 600 €								
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	81 245 €	97 169 €	100%	81 245 €							15 924 €	
	Travaux voirie et réseaux d'assainissement y compris études	CUB	CUB	900 000 €	1 076 400 €	100%	900 000 €			176 400 €					
	sous-total			988 845 €	1 181 169 €	100%	988 845 €			176 400 €				15 924 €	
8/ Cheminement doux le long du "Serpent" (env.350 ml)	Acquisitions foncières	CUB	CUB	151 000 €	151 000 €	40%	60 400 €	60%	90 600 €	90 600 €					
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	127 605 €	152 616 €	40%	51 042 €					76 563 €		101 574 €	
	Travaux d'aménagement de la piste cyclable, études comprises	CUB	CUB	91 973 €	110 000 €	40%	36 789 €	60%	55 184 €	73 211 €					
	sous-total			370 578 €	413 615 €	40%	148 231 €		145 784 €	163 811 €		76 563 €		101 574 €	
9/ Aménagement autour des stades piste cyclable (env. 250 + 250 ml)	Acquisitions foncières	CUB	CUB	26 112 €	26 112 €	40%	10 445 €	60%	15 667 €	15 667 €					
	Mobilier, Espaces verts, Eclairage public	VILLE	VILLE	115 484 €	138 119 €	40%	46 194 €					69 290 €		91 925 €	
	Aménagement des abords du stade piste cyclable	VILLE	VILLE	65 550 €	78 399 €	40%	25 220 €					39 330 €		52 178 €	
	sous-total			167 224 €	200 000 €	40%	66 890 €		100 334 €	133 110 €		108 620 €		144 103 €	
10/ Extension du réseau électrique	Travaux d'extension du réseau	VILLE	ERDF	150 000 €	179 400 €	100%	150 000 €							29 400 €	
	TOTAL			4 139 720 €	4 771 758 €		2 661 860 €		583 986 €	920 557 €		893 873 €		1 189 340 €	
														4 771 758 €	

Ainsi, le financement des équipements publics situés dans le périmètre du PAE et représentant un total de 4.771.758 € TTC serait assuré pour :

- 56 % par les futurs constructeurs, aménageurs ou lotisseurs par le biais du régime de participation instauré en 2010 et qui se substitue à la fiscalité de droit commun (taxe d'aménagement),
- 19 % par la CUB,
- 25 % par la commune.

Ces équipements publics devront être réalisés dans les délais prévus initialement, soit avant le 2 mars 2025.

2- Le régime de participation au titre du PAE

Le niveau de participations prévisionnelles attendu dans la délibération n°2010/0051 instaurant le PAE s'élevait initialement à 2 563 655 €.

Le montant des participations prévisionnelles complété par cette augmentation de constructibilité pourrait donc s'élever à **2.661.860 €**, et ce sans modifier le taux de participation initialement validé par le Conseil, respectant ainsi les conditions d'équité des pétitionnaires devant la charge publique.

La participation moyenne par m² de SHON reste identique à l'initial, soit 36 € / m² SHON (2.611.860 € / 74.242 m² SHON)

Le taux des participations et les modulations selon la nature des constructions demeurent donc inchangées, et s'établissent selon la répartition suivante :

Nature du programme	Montant (en €/m² SHON/surface de plancher)
Logements PLUS et PLAI	25
Logements accession aidée, PLS	38
Logements accession libre	48
Commerces et services	38
Bureaux	38
Equipements publics inscrits au programme du PAE	exonéré

3- L'actualisation du programme prévisionnel de construction :

Le programme global de construction initial prévoyait environ 71 700 m² de SHON, dont 8 580 m² SHON étaient dédiés aux équipements publics et 61 170 m² de SHON consacrés au logement, soit environ 730 logements répartis de la manière suivante :

- 193 logements PLUS/PLAI soit 26 %,
- 98 logements en accession abordable soit 14 %,
- 439 logements en accession libre soit 60 %.

Enfin, le programme global de construction prévoyait la réalisation de 1 950 m² de SHON destinés à des bureaux et services de proximité.

Au regard des opérations de construction d'ores-et-déjà réalisées ou en cours de réalisation, notamment l'écoquartier de l'Artigon au nord du périmètre, il convient de réactualiser la faisabilité initialement attendue. En effet, la modification du programme de construction permet une hausse de la surface hors oeuvre nette d'environ 3,6 %, déclinée dans le tableau suivant.

Programme global de construction modifié :

Nature des constructions	SHON en m²
204 logements locatifs sociaux PLUS / PLAI	16 572
108 logements accession sociale / abordable	8 916
478 logements accession libre	38 214
Commerces, bureaux et services	1 960
Equipements publics	8 580
TOTAL	74 242

La répartition initiale entre logements locatifs sociaux, logements en accession abordable et logements en accession libre n'est pas altérée par la modification et reste identique à celle précisée ci-dessus. Au total, il est prévu la réalisation de 790 logements environ répartis en 26 % de locatifs sociaux, 14 % accession sociale et abordable, 60 % en accession libre.

4- Les bilans financiers prévisionnels

Bilan du Programme d'Aménagement d'Ensemble

Le bilan du PAE modifié s'établit comme tel :

DEPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Coût des équipements publics inscrits au PAE	4 771 758	Participations des futurs constructeurs	2 661 860
		Investissement net des collectivités dans le cadre du PAE : - pour la CUB : 920 558 € TTC - pour la Ville de Pessac : 1 189 340 € TTC	2 109 898
TOTAL	4 771 758	TOTAL	4 771 758

Le coût de revient du PAE est ainsi diminué et fixé à 6 040 € TTC par logement, contre 6 390 € TTC par logement initialement.

Bilan consolidé pour la Communauté urbaine de Bordeaux

DEPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Réserves foncières (valeur historique)	1 404 521	Recettes de cessions attendues	9 008 982
Coût des équipements publics inscrits au PAE sous maîtrise d'ouvrage CUB	2 268 482	Participation des futurs constructeurs	1 347 925
Architecte coordonateur du PAE	130 000		
TOTAL	3 803 003	TOTAL	10 356 907

Le léger recalage du coût des équipements à réaliser sous maîtrise d'ouvrage CUB ainsi que le montant des participations des futurs constructeurs n'a que très peu d'impact sur le bilan communautaire.

Un solde positif net apparaît toujours sur cette opération, à hauteur de 6,5 M€ TTC pour la CUB.

Bilan consolidé pour la commune de Pessac

DEPENSES en € TTC		RECETTES en € TTC	
Coût des équipements publics inscrits au PAE sous maîtrise d'ouvrage Ville	2 503 276	Participation des futurs constructeurs	1 313 936
TOTAL	2 503 276	TOTAL	1 313 936

La Ville de Pessac aura ainsi à sa charge la réalisation de la Maison de quartier, l'espace vert au nord, le réaménagement du parc urbain, la mise en oeuvre du cheminement doux le long du Lartigon ainsi que les travaux d'extension des réseaux électriques pour un montant de 1 989 135 € TTC.

De plus, la Ville de Pessac réalisera pour les équipements publics inscrits au PAE (excepté pour la Place d'accompagnement de la station tramway) les travaux d'éclairage, de mobilier urbain et d'espaces verts, pour un montant de 514.141 € TTC.

Il en résulte un investissement prévisionnel net de la Commune de 1 189 340 € TTC, tenant compte des participations des constructeurs attendues à hauteur de 1 313 936 €.

5 – Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R332.25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et il en sera fait mention dans deux journaux régionaux diffusés dans le département.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L5215-20 relatif aux compétences d'une Communauté urbaine et à son article L 2121-12 fixant les modalités d'information des élus ;

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme, articles L332-9 et suivants toujours en vigueur pour les Programmes d'Aménagement d'Ensemble créés avant le 1er mars 2012 (article 28 de la loi n°2010-1258 du 29 décembre 2010) ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté 2010/0051 du 19 février 2010 instaurant le PAE Eco-quartier du Pontet, à Pessac ;

Entendu le rapport de présentation :

Considérant l'actualisation du programme des équipements publics,
Considérant que cette mise à jour constitue une modification mineure du PAE Eco quartier du Pontet créé le 19 février 2010,

DECIDE :

Article 1 : l'approbation des modifications du PAE du Pontet telles que définies au rapport de présentation

Article 2 : la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble modifié selon le programme des équipements publics défini ci-avant

Article 3 : la réalisation du programme des équipements publics dans les délais prévus initialement, soit avant le 2 mars 2025 et l'inscription des crédits nécessaires au PPI 2013-2018

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2013</p>

Mme. CHRISTINE BOST